

République Française

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE  
de  
**STE-MARIE-AUX-CHÊNES**

Département de la Moselle



**PROCÈS-VERBAL**  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES  
DU 20 MARS 2023

Date de la convocation : 14 mars 2023

Délibérations envoyées au contrôle de légalité 22 mars 2023, accusées réception le 22 mars 2023.

Séance du 20 mars 2023, sous la présidence de Madame RAVENEL Sabine, vice-présidente du C.C.A.S.

Membres du Conseil  
d'Administration : 11  
Membres présents : 05  
Membres votants : 05

**Présents** : RAVENEL S. ; MIRROUCHE B. ; GALLET C. ; GIRARD E. ; KLINGLER E.

**Excusé(e)s** : LAMARQUE S. ; ROBERT D.

**Non excusé(e)s** : MOUROT-LARONDE J ; GASTRINI B. ; ROUGEOT S. ; BATON A.

**Les membres suivants avaient délégué leur mandat respectivement à :**

La séance débute à 18h10.

La séance se termine à 18h35.

La Présidente du C.C.A.S.,  
Sylvie LAMARQUE



## **ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES  
DU 20 MARS 2023**

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance, approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

### ➤ **Affaires budgétaires**

- POINT N° 1 :** Approbation du compte de gestion 2022
- POINT N° 2 :** Approbation du compte administratif 2022
- POINT N° 3 :** Affectation du résultat
- POINT N° 4 :** Budget primitif 2023

**PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES  
DU 20 MARS 2023

**DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU  
DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. désigne MIRROUCHE Bouchra comme secrétaire de séance.

VOTES POUR :	05
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 23 février 2023, dans ses deux versions (actes communicables et non communicables) est soumis à l'approbation des membres de ce conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- **APPROUVE** le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 23 février 2023, dans ses deux versions (actes communicables et non communicables).

VOTES POUR :	05
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

**AFFAIRES  
BUDGÉTAIRES**

**POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Madame la Vice-Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du C.C.A.S. sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTES POUR : 05  
VOTES CONTRE : 00  
ABSTENTIONS : 00

La présidente du C.C.A.S. Sylvie LAMARQUE	La secrétaire de séance Bouchra MIRROUCHE
--	--

### POINT N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

La Vice-Présidente du C.C.A.S. présente le Compte Administratif 2021 du C.C.A.S. conforme au compte de gestion du percepteur.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022 :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de clôture de 64 559,02€.

VOTES POUR : 05  
VOTES CONTRE : 00  
ABSTENTIONS : 00

La présidente du C.C.A.S. Sylvie LAMARQUE	La secrétaire de séance Bouchra MIRROUCHE
--	--

### POINT N° 3 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- **DÉCIDE** d'affecter 64 559,02 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report à nouveau sur le budget primitif 2023.

VOTES POUR : 05  
VOTES CONTRE : 00  
ABSTENTIONS : 00


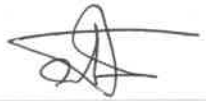
La présidente du C.C.A.S. Sylvie LAMARQUE	La secrétaire de séance Bouchra MIRROUCHE
--	--

**POINT N° 4 : BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré et compte-tenu des résultats reportés de 2022:

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 120 559,02 € pour la section de fonctionnement.

VOTES POUR : 05  
VOTES CONTRE : 00  
ABSTENTIONS : 00

 La présidente du C.C.A.S. Sylvie LAMARQUE	La secrétaire de séance Bouchra MIRROUCHE 
---	---




**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DU C.C.A.S. EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES  
DU 20 MARS 2023**

<b>N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION</b>	<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
<b>2023-003</b>	Approbation du compte de gestion 2022
<b>2023-004</b>	Approbation du compte administratif 2022
<b>2023-005</b>	Affectation du résultat
<b>2023-006</b>	Budget primitif 2023

**Liste des membres présents lors de la séance : RAVENEL S. ; MIRROUCHE B. ; GALLET C. ; GIRARD E. ; KLINGLER E.**

SAINTE MARIE AUX CHÊNES,  
Le 21 mars 2023

<p>La présidente de séance Sylvie LAMARQUE, Présidente du C.C.A.S.</p>  	<p>La secrétaire de séance Bouchra MIRROUCHE, Membre du CA du C.C.A.S.</p> 
--	---